

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE****PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION ET DE
SUPERFICIE SUR ORDONNANCE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE MARDI NEUF AOUT *pour tentative*
ET LE JEUDI PREMIER SEPTEMBRE

A LA REQUÊTE DE :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST (Président : Pascal DESAMAIS)
immatriculée au RCS de LYON sous le n° 399973825, 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410
CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Hubert ROUSSEL pour le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

D'un acte notarié en forme exécutoire dressé par Maître Frédéric MATHOT Notaire à ROGNAC sis
37 Boulevard Jean Jaurès le 15/01/2007,

D'un commandement de payer valant saisie de notre ministère en date du 07 juillet 2022,

Et d'une Ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille
en date du 11 août 2022 nous autorisant à réaliser un procès-verbal descriptif et de superficie des biens
appartenant à

*Je, Romain GASCOIN, Huissier de Justice associé au sein de la SCP P.ABEILLE – R.GASCOIN –
M.MUSSO, Huissiers de Justice Associés dont le siège est 4, Rue Stanislas Torrents 13006
MARSEILLE*

Nous sommes rendus ce jour, mardi 09 août 2022 au-devant du 8 boulevard du Bosphore, bâtiment G7,
13015 Marseille, appartement au 3ème étage droite, accompagné de
serrurier, de expert de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, et de
témoins afin de procéder à la description des
biens comme suit :

Sur place, personne ne répondant à nos appels, nous demandons à de nous
ouvrir.

En cours d'ouverture, nous sommes interpellés par des voisins qui nous précisent et déclarent que
l'appartement serait occupé par des locataires ; locataires absents pour congés estivaux.

Dès lors, nous suspendons nos opérations et nous retirons.

Et encore le jeudi 1^{er} septembre 2022, nous nous transportons à nouveau au-devant du 8 boulevard du
Bosphore, bâtiment G7, 13015 Marseille, appartement au 3ème étage droite, accompagné de
serrurier, de expert de la société DIAGNOSTICS &
EXPERTISES et de où étant porteur de ladite
ordonnance afin de procéder à la description des biens comme suit :

DESIGNATION DANS L'ACTE

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Résidence Nord Seconde », situé à MARSEILLE (15^{ème} arrondissement), 8 boulevard du Bosphore et chemin Vicinal numéro 17, quartier des Aygaldes, figurant au cadastre de ladite commune, section 904 L n°246 lieudit « 8 BD DU BOSPHORE » pour 01ha 78a 37ca,

Régi par :

- Un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître LAUGIER, notaire à MARSEILLE, le 17 novembre 1964 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MARSEILLE le 22 février 1965 volume 4170 numéro 5,
- Modifié suivant acte reçu par Maître LAUGIER notaire à MARSEILLE le 12 février 1965 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MARSEILLE le 22 février 1965 volume 4170 numéro 5,
- Modifié suivant acte reçu par Maître LAUGIER notaire à MARSEILLE le 18 avril 1966 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MARSEILLE le 5 août 1966 volume 4748 numéro 1,
- Modifié suivant acte reçu par Maître LAUGIER notaire à MARSEILLE le 12 septembre 1966 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MARSEILLE le 2 novembre 1966 volume 4823 numéro 31,
- Modifié suivant acte reçu par Maître FIORA notaire à MARSEILLE le 7 juillet 1989 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MARSEILLE le 14 novembre 1989 volume 89 P numéro 6345,

LOT NUMERO DEUX CENTRE QUATRE VINGT TROIS (283) :

Une cave portant le numéro 9 sise au sous-sol du Bâtiment G7,
Et les dix-cent mille trois cent cinquantièmes (10/100350^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales,

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE (294) :

Un appartement de type F5 situé au troisième étage à droite dans le Bâtiment G7,
Et les six cent quatre-vingt-deux / cent mille trois cent cinquantièmes (682/100350^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

DESCRIPTION

Sur place, je rencontre [redacted] qui vit en les lieux avec [redacted]. Celle-ci comprenant bien le français, mais étant en outre aidé par le voisinage également présent, je me suis présenté, déclinant mes noms et qualité, laissant une carte, et indiquant la raison de ma présence. J'ai présenté les personnes m'accompagnant.

[redacted] a déclaré consentir à l'exercice de ma mission et nous a invités à entrer.

L'appartement est très propre, entièrement carrelé au sol de carreaux blancs, les murs et plafonds étant peints en blanc, et en parfait état.

Le chauffage est assuré collectivement par un chauffage au sol.

Hall d'entrée.

L'appartement se situe au 3^{ème} étage, à droite en montant les escaliers.

Dans ce hall se trouve le tableau des disjoncteurs et une niche servant de placard.

Salon (photo 1).

On y accède depuis le hall par une ouverture sans porte à droite.

La pièce est éclairée par un plafonnier et des fenêtres sur l'Ouest, donnant sur un balcon.

Salle à manger (photo 2).

On y accède depuis le salon par une ouverture dans la cloison séparant les deux pièces.

Les fenêtres donnent également sur l'ouest, mais pas sur un balcon.

Cuisine (photos 3 et 4).

On y accède depuis le salon par une ouverture sans porte au Sud.

Cette cuisine est meublée et équipée, plan de travail et crédence carrelés.

Elle est éclairée par une ampoule en plafond et une porte fenêtre donnant sur le balcon.

Balcon (photos 5 et 6).

Ce balcon est carrelé et propre.

Couloir des chambres.

On y accède depuis le hall sus-décrit par une ouverture à droite. Les chambres ont toutes leurs fenêtres côté Est.

Il y a dans ce couloir un placard de rangement à l'extrémité Sud.

Il y a un fenestron à l'extrémité Nord.

Chambre 1 (photo 7).

On y accède depuis le couloir par la porte la plus au Sud.

Chambre 2 (photo 8).

On y accède depuis le couloir par la porte située face à l'entrée du couloir.

Chambre 3 (photo 9).

On y accède depuis le couloir par la porte située le plus au Nord.

WC.

On y accède depuis le couloir sus-décrit par une porte à gauche, côté Nord.

L'ensemble est propre et fonctionnel.

Salle d'eau (photos 10 et 11).

On y accède depuis le couloir sus-décrit par une porte à gauche, côté Nord, à côté des toilettes.

La pièce est carrelée au sol ainsi que sur toute la hauteur des murs.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre au Nord.

On y trouve une douche constituée d'un bac en mauvais état et d'un rideau, ainsi qu'un lavabo. Le réseau d'eau est apparent, comme si la pièce était encore en travaux.

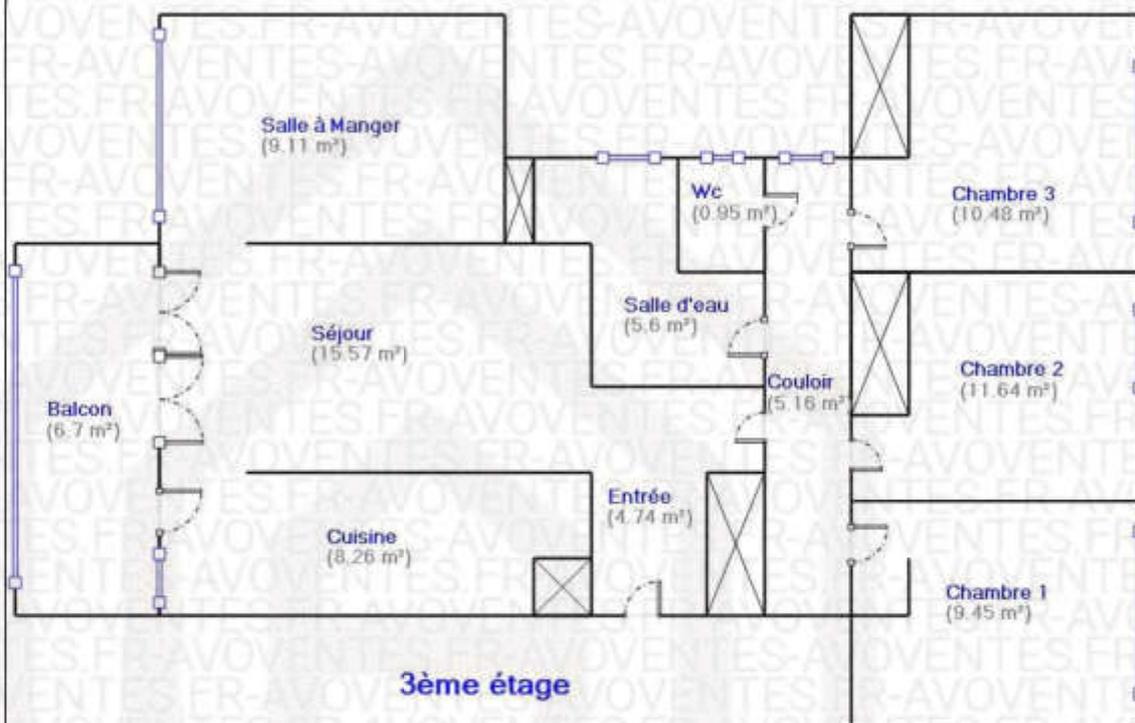
Garage.

m'indique qu'elle n'a pas loué de garage, de box ou de cave.

Croquis de localisation

Durant mes opérations, _____ expert de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, diligente sa mission.

Et à même requête et élection de domicile que dessus, nous dressons le procès-verbal de surface, en application de l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965, du Décret n°97-532 du 23 Mai 1997 à savoir :



NATURE DE CHAQUE SOUS PARTIE PRIVATIVE

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
3ème étage - Entrée	4,74	4,74	Dont 0,28m ² de placard
3ème étage - Séjour	15,57	15,57	
3ème étage - Salle à Manger	9,11	9,11	Dont 0,18m ² de placard
3ème étage - Cuisine	8,26	8,26	
3ème étage - Balcon	0	6,7	
3ème étage - Couloir	5,16	5,16	Dont 0,76m ² de placard
3ème étage - Chambre 1	9,45	9,45	
3ème étage - Chambre 2	11,64	11,64	Dont 1,26m ² de placard
3ème étage - Chambre 3	10,48	10,48	Dont 0,94m ² de placard
3ème étage - Salle d'eau	5,6	5,6	
3ème étage - Wc	0,95	0,95	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) : _____

Surface loi Carrez totale : 80,96 m² (quatre-vingts mètres carrés quatre-vingt-seize)

Surface au sol totale : 87,66 m² (quatre-vingt-sept mètres carrés soixante-six)

Nos opérations terminés, nous nous sommes retirés.

Sur quoi j'ai dressé le présent procès-verbal en deux originaux sur 5 pages, auquel j'ai annexé 11 photographies et une copie de plan cadastral pour faire et valoir ce que de droit.

Cout du présent acte

Honoraires	295,94 €
Transport	7,67 €
HT	303,61 €
TVA	60,72 €
TTC	364,33 €





Photo - 1



Photo - 2



Photo - 3



Photo - 4

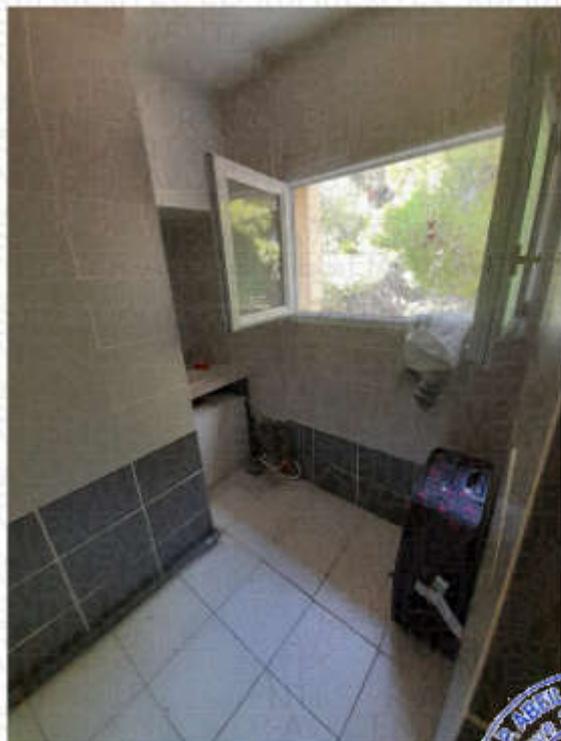


Photo - 10



Photo - 11



Photo - 7



SCP P. ABEILLE R. GASCOIN M. MUSSO
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
4, rue Stanislas Torrents
13006 MARSEILLE

EXPEDITION

**PROCES-VERBAL AMPLIATIF
À NOTRE PROCÈS VERBAL DESCRIPTIF ET DE SUPERFICIE
SUR ORDONNANCE
EN DATE DU 01/09/2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE VINGT ET UN OCTOBRE**

À LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST (Président : Pascal DESAMAIS), immatriculée au RCS de LYON sous le n° 399973825, dont le siège est 1 rue Pierre de Truchis de Lays, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Hubert ROUSSEL pour le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

D'un acte notarié en forme exécutoire dressé par Maître Frédéric MATHOT Notaire à ROGNAC sis 37 Boulevard Jean Jaurès le 15/01/2007,

D'un commandement de payer valant saisie de notre ministère en date du 07 juillet 2022,

Et d'une Ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 11 août 2022 nous autorisant à réaliser un procès-verbal descriptif et de superficie des biens appartenant à

Je, Romain GASCOIN, Huissier de Justice associé au sein de la SCP P.ABEILLE – R.GASCOIN – M.MUSSO, Huissiers de Justice Associés dont le siège est 4, Rue Stanislas Torrents 13006 MARSEILLE,

Fais ampliatif du procès-verbal descriptif et de superficie sur ordonnance que j'ai réalisé le 1^{er} septembre 2022 au 8 boulevard du Bosphore, bâtiment G7, 3^{ème} étage droite.

En page 5, après « Durant mes opérations, expert de la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, diligente sa mission. », il faut ajouter :

« Le Syndic de copropriété en activité est le Cabinet Immobilière de Gestion, 6 rue du Jeune Anarchasis, 13001 Marseille – 04.96.10.04.40 ».

J'ai dressé le présent procès-verbal ampliatif pour servir et valoir ce que de droit.

Romain Gascoin

